



AUX PARENTS D'ELEVES : **ALERTE !**

La Loi Blanquer dite « Ecole de la Confiance »

va bouleverser le fonctionnement de l'Ecole :

L'école aujourd'hui	L'établissement de demain
La classe est assurée par des <u>enseignants diplômés</u>	Art 14 : La classe pourra être dispensée par des étudiants à partir de la L2 (19-20 ans) contractuels non formés et pas diplômés
Une école de secteur	Art 6 : Un réseau d'écoles rattachées au collège de secteur Les élèves pourront y être scolarisés (dès 8 ans dans les collèges!) + disparition de certaines écoles, fermetures de classes
Un <u>directeur</u> présent dans chaque école	Art 6 : Un <u>principal de collège</u> avec un ou des adjoints pour le primaire sous son autorité
Une <u>école maternelle publique</u>	Art 2 à 4 : des Jardins d'enfants (payants) sans enseignants et toujours plus d'argent public pour les écoles privées !
Trop d'élèves = <u>ouverture de classe</u>	Mutualisation et déplacement des effectifs par secteur = pas d'ouverture de classe
Un <u>conseil d'école</u> par trimestre (parents, enseignants, mairie, inspecteurs, DDEN)	Un <u>conseil d'administration</u> au collège pour tout le réseau
Elèves à besoins particuliers : scolarisation avec AVS individuelle , structures spécialisées pour ceux qui en ont besoin	Art 5 : Disparition des structures spécialisées , inclusion systématique avec <u>AVS mutualisée pour toute l'école</u>
Liberté d'expression	Art 1 : suppression de la liberté d'expression

Grève nationale des enseignants **le jeudi 9 mai**
ABANDON du PROJET DE LOI BLANQUER !

AUX PARENTS D'ELEVES : **ALERTE !**

La Loi Blanquer dite « Ecole de la Confiance »

va bouleverser le fonctionnement de l'Ecole :

L'école aujourd'hui	L'établissement de demain
La classe est assurée par des <u>enseignants diplômés</u>	Art 14 : La classe pourra être dispensée par des étudiants à partir de la L2 (19-20 ans) contractuels non formés et pas diplômés
Une école de secteur	Art 6 : Un réseau d'écoles rattachées au collège de secteur Les élèves pourront y être scolarisés (dès 8 ans dans les collèges!) + disparition de certaines écoles, fermetures de classes
Un directeur présent dans chaque école	Art 6 : Un principal de collège avec un ou des adjoints pour le primaire sous son autorité
Une école maternelle publique	Art 2 à 4 : des Jardins d'enfants (payants) sans enseignants et toujours plus d'argent public pour les écoles privées !
Trop d'élèves = <u>ouverture de classe</u>	Mutualisation et déplacement des effectifs par secteur = pas d'ouverture de classe
Un conseil d'école par trimestre (parents, enseignants, mairie, inspecteurs, DDEN)	Un conseil d'administration au collège pour tout le réseau
Elèves à besoins particuliers : scolarisation avec AVS individuelle , structures spécialisées pour ceux qui en ont besoin	Art 5 : Disparition des structures spécialisées , inclusion systématique avec <u>AVS mutualisée pour toute l'école</u>
Liberté d'expression	Art 1 : suppression de la liberté d'expression

Grève nationale des enseignants **le jeudi 8 mai**
ABANDON du PROJET DE LOI BLANQUER !